



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 9, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le code de la route,

Vu l'article 610-5 du code pénal,

Vu la demande écrite de Madame Dupré Ophélie pour le compte de l'entreprise RAPID TRANS en date du 20 décembre 2024,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un emménagement sis 9, rue de la République à Pont-Audemer.

ARRETE

Article 1 : L'entreprise RAPID TRANS est autorisée à stationner un véhicule de 19 tonnes, 10 mètres de long et 2,5 de large ainsi qu'un monte-meuble au droit du 9, rue de la république à Pont-Audemer, sur les stationnements réglementaires, afin de procéder à un emménagement, le jeudi 30 janvier 2025, de 8 heures à 20 heures.

Article 2 : La signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le mercredi 29 janvier 2025, pour la sécurité et la circulation des piétons et des automobilistes sur la zone d'intervention.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services communautaires, l'entreprise RAPID TRANS et Madame Dupré Ophélie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 6 janvier 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

